



# INTAKT

LAW FIRM

## Dimitri de Sart

**Partner**

Avenue Louise 489 – 1050 Bruxelles

[www.intakt.law](http://www.intakt.law)

T +32 2 626 01 30

F +32 2 626 01 40

[ddesart@intakt.law](mailto:ddesart@intakt.law)

### Expériences professionnelles

- Avocat au barreau de Bruxelles (depuis 2002)
- Membre de la commission informatique de l'Ordre des barreaux francophones et germanophones (depuis 2016)
- Membre de la commission « Centrale d'achat » du barreau de Bruxelles (depuis 2005)
- Membre associé de la Fédération Belge de la Franchise (depuis 2014)
- Responsable académique à la Solvay Business School dans le cadre de l'« Executive Program in Retail & Distribution Management » (de 2012 à 2017)

### Education

- Licence en droit – Université Libre de Bruxelles
- LL.M. in European and International Trade Law – University of Leicester

### Domaines d'expertise

- Droit des sociétés
- Droit commercial
- IT
- Distribution commerciale (contrats d'agence, concession de vente, franchise, ...)

### Langues

- Français
- Anglais

## Publications

- D. DE SART et Thibaut VERBIEST, « *Comment le règlement européen sur la protection des données va changer la donne pour les sous-traitants* », l'Echos, 21 décembre 2017.
- D. DE SART et Thibaut VERBIEST, « *Smart grids, autoconsommation et blockchain* », l'Echos, 16 novembre 2017
- D. DE SART, « *Les difficultés liées aux obligations de restitution après annulation* » in *Les obligations contractuelles en pratique* – Questions choisies, ULB-Anthémis, 2013.
- D. DE SART, « *Les concessions de vente : le risque ne doit plus être supporté uniquement par le concessionnaire...* » Bulletin social et juridique – Anthemis, 2010, N°438.
- D. DE SART, « *Le Conseil des ministres approuve la réforme de la loi sur les pratiques du commerce* » Bulletin social et juridique – Anthemis, 2009, N°414.
- D. DE SART, « *Code Buisse et Code Lippens* » Bulletin social et juridique – Anthemis, 2009, N°401.
- D. DE SART, « *Actualités en droit des baux commerciaux – Arrêt de la cour de cassation du 6 mars 2006*, » Bulletin social et juridique – Anthemis, 2009, N°420.

## Conférences

- 14 décembre 2017 : *Electrochoc numérique 2 – les documents intelligents* (Ordre des barreaux francophones et néerlandophones (avocat.be))
- 15 décembre 2016: *Electrochoc numérique – IA and standardisation* (Ordre des barreaux francophones et néerlandophones (avocat.be)).
- 30 mai 2016: orateur dans le cadre du Compliance and Ethic Council of the Conference Board, *“Big data in the light of the new EU data protection regulatory framework* (General Data Protection Regulation and Data Protection Directive)
- 28 novembre 2013 : orateur dans le cadre du colloque Anthémis (ULB) : *Les obligations contractuelles en pratique* - Questions choisies
- 15 novembre 2011 : Enseignant dans le cadre du « *Master in Distribution and Retail* » organisé par la Solvay Business School. Matière enseignée : part 1 : Distribution Agreements and Pre Contractual Information – part 2 : Market Practices
- 18 mai 2006 : « *La loi du 19 décembre 2005 relative à l'information précontractuelle dans le cadre d'accords de partenariat commercial* » (DroitBelge.net – M-Village)
- 16 septembre 2004 : « *Aspects juridiques des contrats électroniques et de la signature électronique* », (Chambre de commerce et de l'industrie de Cambrai)